

**AVENANT N° 22**  
**A L'ACCORD PROFESSIONNEL DE LA BRANCHE**  
**« INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIERES »**

**RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

**CQP « TECHNICIEN MAINTENANCE ENGINES MINIERES ET MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS »**  
*Créé une première fois par l'avenant n°15 du 27/12/2010*

**Article 1 : Contexte**

Les matériels d'engins miniers et de travaux publics continuent dans l'évolution rapide et complexe des technologies informatique, hydraulique et électronique.  
Leur utilisation et leur maintenance nécessitent la maîtrise des règles et procédures de sécurité dont la complexité va de pair avec l'évolution de ces technologies.

Aussi les professionnels ont décidé de renouveler le CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » dans les branches « Commerce et Divers », « Industries Extractives Mines et Carrières » et « BTP », dans le cadre d'une Commission Mixte Paritaire constituée à cet effet et réunissant ces trois branches.

Le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » exerce ses activités dans la maintenance, le développement et la distribution des matériels. Les principaux secteurs susceptibles de l'accueillir sont :

- Les constructeurs et distributeurs des matériels
- Les concessionnaires ou artisans
- Les entreprises de vente et de location des matériels
- Les entreprises de service et de maintenance des matériels
- Les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.

Le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » possède des capacités et des compétences assurant :

- La possession de savoirs pluri technologiques et pluri techniques nécessaires à la compréhension du contexte de la maintenance
- L'actualisation et l'approfondissement des connaissances pour répondre aux évolutions des matériels et des services rendus à l'entreprise et à la clientèle.

Durant sa formation, le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » a acquis un ensemble de compétences qui lui permet de maîtriser les fonctions et les interactions constitutives d'un matériel appartenant à l'option préparée.

Selon les spécificités matérielles ou environnementales de l'option préparée, le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics », dans la conduite de ses activités, adopte un comportement qui l'amène à respecter les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » est chargé, seul ou au sein d'une équipe, d'assurer :

- La maintenance et le contrôle des performances du matériel

- L'intervention, le diagnostic, la réparation, les réglages et le contrôle
- L'accueil et l'information technique auprès de la clientèle et des utilisateurs
- La communication avec les services de l'entreprise et avec les autres intervenants.

En conséquence, selon les spécificités matérielles ou environnementales de l'option préparée, le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » est capable après une expérience initiale en entreprise :

- D'accueillir, de conseiller le client et de réceptionner le matériel
- De suivre un plan de maintenance préventive
- D'effectuer un diagnostic en utilisant les outils dédiés et méthodes d'analyse
- D'intervenir sur le matériel et ses composants
- De contrôler les performances du matériel et de ses composants
- De rendre compte de ses activités développées.

Dans son domaine d'activité, il doit être capable d'utiliser les outils informatiques et de maîtriser une langue étrangère (Anglais).

### **Article 2 : Création, Classification et Modification**

Les partenaires sociaux signataires du présent accord décident de créer un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) intitulé : « **Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics** ».

La classification de l'emploi se fait en rapport avec les grilles des conventions collectives des branches concernées.

Les partenaires sociaux signataires du présent accord décident que toute modification ne peut intervenir qu'avec l'accord de la Commission Mixte Paritaire regroupant les trois branches, « Commerce et Divers », « Industries Extractives Mines et Carrières » et « BTP », ce, dans les mêmes formes et conditions que celles ayant prévalu à la mise en place du CQP.

### **Article 3 : Référentiel Emploi**

Le référentiel emploi décrit les activités qui peuvent être exercées, en tout ou partie, par un professionnel.

Ces activités sont caractérisées par onze thèmes sans que cela nécessite une chronologie. Certains de ces thèmes ont un caractère transversal ne correspondant pas à des tâches professionnelles mais sont remplis à l'occasion de l'ensemble des activités. Il s'agit en particulier des thèmes :

- "Gestion - Organisation"
- "Relation service - Administration"
- "Sécurité - Prévention - Environnement".

Ces activités, cf. Annexe A, constituent le référentiel emploi du « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics ».

Handwritten notes and signatures: NG, SB, A, Y, and a signature.

#### **Article 4 : Référentiel de certification**

Il définit les modalités d'évaluation des compétences techniques et professionnelles d'une personne en vue d'exercer la profession de « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics ».

Il fixe les objectifs de formation et les critères qui feront l'objet de l'examen.

Il prévoit aussi les exigences minimales à l'égard des candidats et des organismes de formation (compétences, moyens...).

Les formations et/ou évaluations permettant d'acquérir le CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » doivent respecter impérativement le référentiel de certification, (Annexe « B » du présent accord), qui définit :

- Les conditions de mise en œuvre d'une action de formation.
- Contrôle, jury et évaluation.
- Délivrance du CQP

#### **Article 5 : Voie d'accès**

Un examen final dont la validation des connaissances comporte systématiquement :

- Une évaluation pratique des savoir-faire et compétences professionnelles,
- Une épreuve théorique écrite (Technologies : moteur, hydraulique & transmission, électricité & électronique et une étude de cas),

Le sujet d'examen (épreuve écrite) est établi par le Groupement pour l'Insertion et l'Evolution Professionnelles - Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC), dans la confidentialité la plus absolue ; il est fourni aux examinateurs le jour de l'examen.

#### **Article 6 : Délivrance**

Un Certificat, imprimé à l'en-tête du GIEP-NC avec la mention agréée par La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles, sera délivré aux candidats déclarés admis.

#### **Article 7 : Inscription au Répertoire des Certifications de la Nouvelle-Calédonie**

Les partenaires sociaux conviennent de demander l'inscription du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » au Répertoire des Certifications de la Nouvelle-Calédonie auprès de la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC).

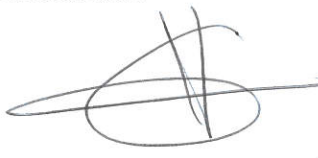





#### **Article 8 : Reconnaissance inter branche**

Pour favoriser la mobilité professionnelle et pour une meilleure articulation des certifications professionnelles, compte tenu des référentiels d'activités communs adoptés par chacune des trois branches, les personnes détentrices du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » obtenu dans l'une des trois branches pourront faire reconnaître ce CQP dans chacune des branches à l'origine de la création de ce CQP.

#### **Article 9 : Extension**

Les parties signataires sont convenues, pour l'application du présent avenant, d'en demander l'extension à l'ensemble de la profession conformément aux dispositions des articles Lp 334-12 & Lp 334-13 du Code du Travail.

Fait à Nouméa, le 11 avril 2019

<p><u>MEDEF – NC</u></p> <p>Ninon Gonzalez</p> 	<p><u>CSTC-FORCE OUVRIERE</u></p>
 <p>C. FONTAINE</p>	<p><u>COGETRA</u></p> <p>Jean-Pierre Kabar</p> 
<p><u>CPME NC</u></p> <p>Audrey Cado</p> 	<p><u>UT-CFE-CGC</u></p>
	<p><u>USOENC</u></p>
<p><u>U2P</u></p> <p>Yannick Briffa</p> 	<p><u>USTKE</u></p> <p>José Bourgine</p> 
	<p><u>CSTNC</u></p>

NG



SB A Y

**ANNEXE A DE L'AVENANT N° 22  
A L'ACCORD PROFESSIONNEL DE LA BRANCHE  
INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIERES**

**RÉFÉRENTIEL EMPLOI**

**CQP « TECHNICIEN MAINTENANCE ENGINES MINIERS ET MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS »**

**PRESENTATION**

Les matériels d'engins miniers et de travaux publics continuent dans l'évolution rapide et complexe des technologies informatique, hydraulique et électronique.

Leur utilisation et leur maintenance nécessitent la maîtrise des règles et procédures de sécurité dont la complexité va de pair avec l'évolution de ces technologies.

Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle - CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » exerce ses activités dans la maintenance, le développement et la distribution des matériels. Les principaux secteurs susceptibles de l'accueillir sont :

- Les constructeurs et distributeurs des matériels
- Les concessionnaires ou artisans
- Les entreprises de vente et de location des matériels
- Les entreprises de service et de maintenance des matériels
- Les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.

Le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » possède des capacités et des compétences assurant :

- La possession de savoirs pluri technologiques et pluri techniques nécessaires à la compréhension du contexte de la maintenance
- L'actualisation et l'approfondissement des connaissances pour répondre aux évolutions des matériels et des services rendus à l'entreprise et à la clientèle.

Durant sa formation, le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » a acquis un ensemble de compétences qui lui permet de maîtriser les fonctions et les interactions constitutives d'un matériel appartenant à l'option préparée.

Selon les spécificités matérielles ou environnementales de l'option préparée, le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics », dans la conduite de ses activités, adopte un comportement qui l'amène à respecter les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

**DEFINITION**

Le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » est chargé, seul ou au sein d'une équipe, d'assurer :

- La maintenance et le contrôle des performances du matériel
- L'intervention, le diagnostic, la réparation, les réglages et le contrôle
- L'accueil et l'information technique auprès de la clientèle et des utilisateurs
- La communication avec les services de l'entreprise et avec les autres intervenants.

Handwritten signatures and initials: NG, SB, AC, 113, and a large signature.

En conséquence, selon les spécificités matérielles ou environnementales de l'option préparée, le titulaire du CQP « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics » est capable :

- D'accueillir, de conseiller le client et de réceptionner le matériel
- De suivre un plan de maintenance préventive
- D'effectuer un diagnostic en utilisant les outils dédiés et méthodes d'analyse
- D'intervenir sur le matériel et ses composants
- De contrôler les performances du matériel et de ses composants
- De rendre compte de ses activités développées.

Dans son domaine d'activité, il doit être capable d'utiliser les outils informatiques et de maîtriser une langue étrangère (Anglais).

## **PREAMBULE**

Le référentiel emploi décrit les activités qui peuvent être exercées, en tout ou partie, par un professionnel.

Elles sont caractérisées par dix thèmes sans que cela nécessite une chronologie.

Certains de ces thèmes ont un caractère transversal ne correspondant pas à des tâches professionnelles mais qui sont remplies à l'occasion de l'ensemble des activités.

Il s'agit en particulier des thèmes :

- "Gestion - Organisation"
- "Relation service - Administration"
- "Sécurité - Prévention - Environnement".

Ces activités, cf. tableau page suivante, constituent le référentiel emploi du « Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics ».

THEME	FAMILLE	ACTIVITES DE REFERENCE	COMPETENCES VISEES
Méthodologie de sécurité	Sécurité	Activités sécurités du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les salariés à adopter un bon comportement au regard de l'utilisation des EPI</li> <li>➤ Répondre à l'obligation d'information et de formation concernant les manutentions manuelles.</li> <li>➤ Acquérir une compétence gestuelle maximale dans la manutention de charges inertes</li> <li>➤ Acquérir les connaissances et le savoir-faire pour faciliter les opérations de levage et d'élingage, en développant les réflexes sécurités des exécutants</li> <li>➤ Acquérir les aptitudes à la conduite des chariots automoteurs en vue d'une autorisation de conduire en sécurité</li> <li>➤ Acquérir les principes fondamentaux de lutte contre le Feu</li> <li>➤ Effectuer une analyse de risque avant toute intervention</li> </ul>
Méthodologie d'intervention	Entretien	Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer un contrôle préventif sur la machine</li> <li>➤ Détecter les usures et fixations des différentes pièces composant la machine</li> <li>➤ Signaler et/ou réparer les défauts constatés</li> <li>➤ Signaler et préparer les taches pour une future intervention</li> </ul>
Méthodologie de mesure	Electricité	Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervenir sur un circuit électrique en toute sécurité</li> <li>➤ Identifier un courant continu ou alternatif</li> <li>➤ Contrôler, remplacer et remettre en état, des éléments défectueux sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circuit de démarrage</li> <li>- Circuit de charge et de stockage d'énergie</li> <li>- Circuit d'éclairage et de signalisation du véhicule,</li> <li>- Circuit électrique avec relais (commande et puissance)</li> </ul> </li> </ul>
Méthodologie de contrôle	Schémas électriques et mesures	Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les différents types de circuits électriques et interpréter leur fonctionnement (Lecture et analyse de plans et schémas)</li> <li>➤ Utiliser les schémas comme aide au diagnostic</li> <li>➤ Contrôler et mesurer les différentes grandeurs électriques (tensions et courants à vide, en charge...)</li> <li>➤ Contrôler les faisceaux et leurs connexions</li> <li>➤ Contrôler, remplacer et remettre en état, des éléments défectueux</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Remettre en état ou remplacer un faisceau</li> </ul>
	Capteurs / Actionneurs		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes à gestion électronique, (Diagnostic guidé par des procédures préétablies)</li> <li>➤ Contrôler les capteurs</li> <li>➤ Contrôler les différents composants électroniques accessibles, (Potentiomètres, actionneurs...)</li> <li>➤ Réaliser les réglages nécessaires</li> </ul>
	Outil de diagnostic		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utiliser l'outil de diagnostic pour intervenir sur machine</li> <li>➤ Utiliser l'outil de diagnostic embarqué</li> </ul>
	Circuit Hydraulique		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les notions de débit-pression</li> <li>➤ Identifier les différents types de circuits hydrauliques et interpréter leur fonctionnement (Lecture et analyse de plans et schémas)</li> <li>➤ Utiliser les schémas comme aide au diagnostic</li> <li>➤ Organiser et mettre en œuvre une méthode de diagnostic sur les différents systèmes</li> <li>➤ Diagnostiquer un circuit hydraulique</li> <li>➤ Réparer ou remplacer des éléments défectueux (Réfection partielle ou totale des liaisons – opérations de réglage ou de tarage)</li> <li>➤ Procéder à la dépose / pose d'organes en toute sécurité</li> <li>➤ Etudier les composants hydrauliques et le principe de l'hydrostatique</li> <li>➤ Savoir contrôler et analyser un débit et une pression</li> <li>➤ Etudier les différentes caractéristiques des huiles</li> </ul>
THEME	FAMILLE	ACTIVITES DE REFERENCE	COMPETENCES VISEES
Pose d'accessoires	Pose d'accessoires électriques	Pose d'accessoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poser des accessoires électriques sur machine en suivant les procédures.</li> </ul>
Méthodologie de diagnostic	Diagnostic et intervention sur systèmes à gestion	Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer un diagnostic sur systèmes à gestion électronique et / ou multiplexé</li> </ul>

8

WB NG  
AC YH



	électronique et / ou multiplexés		
	Méthode de diagnostic		➤ S'organiser et mettre en œuvre une méthode de diagnostic sur les différents systèmes
Méthodologie gestion moteur	Gestion moteur diesel	Moteurs thermiques et équipements périphériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer le contrôle, le diagnostic et la maintenance des systèmes d'injection diesel</li> <li>➤ Réaliser une intervention sur les différents systèmes de dépollution diesel</li> </ul>
Méthodologie d'intervention	Systèmes mécaniques	Ensembles mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser le diagnostic des circuits de refroidissement et de lubrification</li> <li>➤ Effectuer la maintenance sur un système de distribution.</li> <li>➤ Réaliser une intervention sur haut moteur</li> <li>➤ Diagnostiquer et remettre en état des organes.</li> <li>➤ Remplacer des éléments défectueux</li> <li>➤ Contrôler les compressions et l'étanchéité moteur</li> <li>➤ Interpréter les analyses huiles, et liquide de refroidissement</li> <li>➤ Contrôler, régler, échanger les organes de distribution.</li> <li>➤ Régler les culbuteurs</li> <li>➤ Effectuer la mise au point moteur</li> <li>➤ Contrôler, régler, échanger les organes sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'alimentation</li> <li>- Système d'injection</li> <li>- Système de préchauffage</li> <li>- Système de filtration et suralimentation</li> </ul> </li> </ul>
	Organes de transmission		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôler et remettre en état un système de transmission mécanique – boîtes de transfert, ponts</li> <li>➤ Effectuer le diagnostic et la maintenance sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embrayage, coupleurs</li> <li>- Convertisseurs de couple</li> <li>- Boîte de vitesse mécanique + boîte Power Shift</li> </ul> </li> </ul>
	Liaison au sol		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier les différents montages de train roulant (roues, pneumatiques, ...)</li> <li>➤ Connaître les différentes catégories de pneumatiques.</li> <li>➤ Intervenir et mesurer sur un train de chenilles</li> <li>➤ Connaître les différents types de suspension et leurs réglages</li> </ul>

	Organes de freinage	Systèmes mécaniques, et hydrauliques assurant la conduite et la sécurité du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier le fonctionnement des différents types de freinage, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disques</li> <li>- Tambours</li> <li>- Mâchoires</li> <li>- Rattrapage usure automatique</li> <li>- Ralentisseur</li> </ul> </li> <li>➤ Etudier le fonctionnement des freins immergés</li> <li>➤ Assurer les opérations de maintenance, de diagnostic, de réparation et/ou remplacement des éléments défectueux</li> </ul>
	Direction		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer le diagnostic, le contrôle et la maintenance des systèmes de directions mécanique ou à assistance classique.</li> <li>➤ Etudier les éléments constitutifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtier direction hydraulique</li> <li>- Fusée / Pivot</li> </ul> </li> <li>➤ Contrôler et régler le parallélisme</li> <li>➤ Vérification et contrôle d'un système de direction de secours.</li> </ul>
THEME	FAMILLE	ACTIVITES DE REFERENCE	COMPETENCES VISEES
Méthodologie d'intervention	Climatisation	Systèmes mécaniques, électrique, électronique et hydrauliques assurant le confort et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer le diagnostic et l'intervention sur le circuit frigorifique et la climatisation régulée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thermodynamique</li> <li>- Principe</li> <li>- Etude des composants</li> <li>- Dispositifs de commande</li> <li>- Dispositifs de protection</li> <li>- Schémas</li> </ul> </li> </ul>
	Fabrication - Soudure	Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer les opérations de mécano-soudures : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tôlerie</li> <li>- Brasage</li> <li>- Soudure</li> <li>- Taraudage</li> <li>- Filetage</li> <li>- Sciage</li> <li>- Redressage</li> <li>- Extraction de goujons</li> <li>- Montage accessoires</li> </ul> </li> <li>➤ Choisir et utiliser les équipements et appareils adaptés, les matériaux (dureté, résistance)</li> </ul>
Méthodologie d'installation	Equipements	Adaptation d'équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Monter et régler des Equipements en suivant les procédures : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Godets</li> <li>- Équipements spéciaux</li> <li>- Accessoires hydrauliques</li> <li>- Flèches télescopiques</li> </ul> </li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance des différents équipements</li> </ul>
Méthodologie de gestion et d'organisation	Administration	Activités gestion et organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablir tout document d'atelier</li> <li>➤ Organiser un poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser.</li> <li>➤ Intervenir en proposant des éléments de solution</li> <li>➤ Vérifier la validité des visites périodiques</li> <li>➤ Respecter les standards des notices techniques</li> <li>➤ Identifier les risques « produits » (risques chimiques, prévention des maladies professionnelles et préventions des accidents du travail)</li> <li>➤ Travailler en relation avec les différents services et partenaires de la société (contraintes entre services)</li> <li>➤ Appliquer les protocoles de sécurité</li> <li>➤ Utiliser l'outil informatique (rentrer et sortir des données sur un système)</li> <li>➤ Autocontrôler son travail par rapport à la démarche qualité de l'entreprise</li> </ul>
	Relation service	Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ecouter le client et reformuler ses besoins</li> <li>➤ Commenter une intervention</li> <li>➤ Faire découvrir au client les services offerts par l'entreprise</li> <li>➤ Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien</li> </ul>

**ANNEXE B - AVENANT N° 42**  
**A L'ACCORD PROFESSIONNEL DE LA BRANCHE**  
**BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS**

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

**CQP « TECHNICIEN MAINTENANCE ENGINs MINIERs ET MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS »**

**1 - ORGANISMES DE FORMATION**

**1.1 - Conditions de mise en œuvre d'une action CQP.**

La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles, créée au sein de la commission paritaire commune aux branches « Commerce et divers », « Mines et Carrières » et « BTP », habilite les organismes de formation susceptibles de mener à bien les actions Certificat de Qualification Professionnelle.

Pour ce faire elle s'appuie par convention sur l'expertise du Groupement pour l'Insertion et l'Evolution Professionnelles - Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC).

Cependant les partenaires sociaux confient prioritairement à l'organisme GIEP-NC le soin d'organiser les actions permettant la délivrance du CQP.

Toute demande d'ouverture d'une action hors GIEP-NC, fera l'objet de la constitution d'un dossier d'habilitation déposé auprès de la Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles, six mois avant la date de démarrage.

Les conditions de mise en œuvre d'une action CQP sont les suivantes :

**a) Réaliser au mieux la relation emploi / formation en :**

- Optimisant l'adéquation des attentes du bassin d'emploi et les compétences visées par la formation,
- Associant les milieux professionnels à la formation.

**b) Disposer déjà des compétences relatives à la spécialité professionnelle visée et d'une infrastructure existante :**

**- Moyens en personnel :**

- . Compétences des formateurs, en particulier dans les techniques professionnelles de la mécanique, l'hydraulique, l'électricité & électronique, et de la gestion des dossiers administratifs.

**- Moyens en matériels :**

- . Équipements d'atelier / véhicules pédagogiques / différents systèmes de contrôle
- . Postes de travail équipés
- . Matériel vidéo
- . Équipement informatique connecté à Internet et permettant l'utilisation de logiciels professionnels
- . Locaux permettant une qualité d'accueil des salariés en formation

- c) Avoir acquis une expérience dans le domaine des actions de formation en alternance en particulier :
- Pour l'identification des profils de compétences,
  - Dans la gestion de l'alternance et l'évaluation des acquis..., et toutes questions concernant la définition d'une stratégie pédagogique.

L'alternance suppose que l'ensemble des partenaires associés à la réalisation de l'action de formation (jeunes salariés en formation, organisme de formation et entreprises) :

- Soit informé des objectifs de formation
- Mette en œuvre les moyens pratiques de sa réussite, centre de formation / entreprise.
- Assurer la relation tuteur entreprise / formateur.

À cet égard, il apparaît important que soit définie, en préalable à l'action, la nature des moyens qui permettront de réaliser au mieux la liaison entreprise / centre de formation, et la manière dont le salarié, en liaison avec le tuteur en entreprise et l'équipe pédagogique, est associé au processus d'apprentissage. (Carnet de liaison, visite entreprise, évaluation intermédiaire, travaux pratique...)

- d) Assurer, sous le contrôle du GIEP-NC, l'organisation des examens se rapportant au CQP "Technicien de maintenance d'engins miniers et de matériels de travaux publics" et participer en tant que membre de jury aux examens organisés par un organisme tiers.

- e) Coordonner les évaluations entre l'organisme de formation et les entreprises :

La maîtrise d'œuvre des évaluations d'acquis professionnels en entreprise est assurée par l'organisme de formation. Il appartient donc à celui-ci d'informer les entreprises des modalités de mesures des acquis professionnels à l'atelier.

Dans ce contexte, il revient à l'organisme de formation d'assurer :

- L'information des entreprises en amont de la formation,
- L'accompagnement des tuteurs
- Des visites régulières entreprises,
- Le contrôle des acquis professionnels des jeunes en entreprises par des évaluations intermédiaires

- f) Proposer des procédures de suivi relatives à l'insertion professionnelle des salariés, à l'issue de la formation. (Assurer un suivi six mois après la fin de la formation)

## 1.2 - Évaluation de l'action de formation et contrôle

Le GIEP-NC effectuera tout contrôle sur pièces et sur site, permettant de s'assurer ;

- De la conformité du dispositif de formation, (scénario et progression pédagogique)
- Des évaluations des acquis professionnels des jeunes en entreprise
- La validation finale (écrit et pratique)

Dans le cas de non-conformité relative aux modalités de mise en œuvre de l'action (suivi, pédagogie, évaluation des acquis, etc..) par l'organisme de formation, le GIEP-NC transmettra un rapport à La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles. Celle-ci imposera les axes correctifs à mener par l'organisme de formation et pourra, s'il est nécessaire, supprimer l'habilitation de l'organisme de formation.

## 2 - ENTREPRISES D'ACCUEIL

Elles constituent un milieu privilégié d'apprentissage pour le développement des compétences professionnelles tant dans le domaine technique que ceux des relations clientèle, de la gestion et de l'organisation des activités.

La nature du contrat de formation en alternance implique également que l'entreprise soit investie d'une mission de formation.

Conformément aux termes de l'accord professionnel commun branches « Commerce et Divers », « Mines et Carrières » et « BTP », cette mission s'exerce notamment sous la responsabilité d'un tuteur désigné par le chef d'entreprise.

Il appartient à l'organisme de formation de veiller à ce que celle-ci s'exerce effectivement, sur l'ensemble des activités recensées dans le référentiel d'emploi.

Compte tenu de l'étendue du champ d'activité du "Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics", l'organisme de formation est habilité à vérifier que l'entreprise d'accueil réalise de façon permanente toute les activités décrites dans le référentiel métier et formation

Les entreprises signataires doivent nécessairement disposer, au minimum, de tous les équipements modernes et obligatoires pour intervenir sur les véhicules récents (multimètres, oscilloscopes, débitmètre, testeur hydraulique digital, manomètre outil de diagnostic, la documentation technique etc..).

L'entreprise demeure toutefois seule responsable, vis à vis des salariés en formation, du respect des dispositions légales et conventionnelles, notamment celles relatives à la législation du travail et de la formation en alternance en vigueur sur le Territoire.

### **3 - MODALITES INSTITUTIONNELLES DE LA CERTIFICATION**

Conformément aux termes du présent accord, le GIEP-NC est responsable, sous le contrôle de La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles, de l'organisation des examens nécessaires à l'obtention des CQP.

#### **3.1- Inscriptions**

L'organisme de formation assurera l'inscription des candidats à l'examen auprès du GIEP-NC.

##### **a. Conditions d'inscription à la formation**

Pour pouvoir se présenter à l'examen final du présent CQP, les candidats doivent disposer :

- D'une formation de Niveau IV de l'Education Nationale (BAC) si possible en rapport avec l'activité,
- Ou être titulaire d'un diplôme de niveau V avec une expérience significative dans une activité similaire (vérifiable par un test technique).

Dans tous les cas les candidats doivent satisfaire à des tests d'aptitude et de motivation, confirmant qu'ils disposent des prérequis nécessaire pour suivre la formation.

##### **b. Validation des Acquis de l'Expérience**

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'activité,
- Déposer un dossier de candidature auprès du secrétariat de la branche,
- Se soumettre à l'examen final d'évaluation.

##### **c. Formation professionnelle continue et alternance**

- Avoir suivi 80% minimum de la formation
- Avoir réalisé l'ensemble des évaluations en cours de formation
- Avoir transmis le dossier d'inscription trois mois avant la date de l'examen
- Pour les candidats en alternance, être toujours salarié de l'entreprise
- Se soumettre à l'examen final d'évaluation.

### 3.2 - Organisation des examens

Le GIEP-NC organise les examens.

Les lieux d'examens sont choisis en fonction, d'une part, de la localisation géographique de l'organisme de formation et du nombre de candidats et, d'autre part, en fonction de la capacité d'accueil des établissements de formation.

Le sujet d'examen (épreuve écrite) est établi par le GIEP-NC, dans la confidentialité la plus absolue ; il est fourni aux examinateurs le jour de l'examen.

### 3.3 - Principes de validation

#### Examen final

La validation des connaissances comporte quelle que soit la voie d'accès un examen final dont la validation des connaissances comporte systématiquement :

- Une évaluation pratique des savoir-faire et compétences professionnelles,
- Une épreuve théorique écrite (Technologies : moteur, hydraulique & transmission, électricité & électronique et une étude de cas),

#### Evaluation en cours de formation

Pour les candidats issus d'un parcours de formation continue ou par alternance, les évaluations en cours de formation, réalisées dans les contextes respectifs de l'organisme de formation et de l'entreprise, permettent l'évaluation des savoir-faire et des compétences mises en œuvre dans les domaines d'activité correspondant à l'ensemble des modules techniques, ainsi qu'au module « Gestion et organisation de l'activité - niveau 1 ».

Les grilles d'évaluation sont établies sous la responsabilité du GIEP-NC qui les transmet aux entreprises.

### 3.4 - Délivrance du Certificat de Qualification Professionnelle

Un Certificat, imprimé à l'en-tête du GIEP-NC avec la mention agréée par la Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles, sera délivré aux candidats déclarés admis.

### 3.5 - Jury d'examen :

Le jury est composé :

- D'un formateur du GIEP-NC,
- De deux professionnels : un représentant des organisations patronales et un représentant des organisations syndicales désignés par La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles.

### 3.6 - Compétences du jury

Les membres du jury disposent pour leur délibération :

- De la note obtenue à l'épreuve écrite (étude de cas),
- Des résultats aux épreuves pratiques,

Le jury peut également consulter le responsable de l'action de formation, pour l'obtention de compléments d'informations.

L'ensemble des notes est reporté sur un procès-verbal, signé du Président du jury.

Ce document sera ensuite transmis à La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles.

La Présidence du jury sera attribuée par tirage au sort entre les deux représentants professionnels.

### 3.7 - Examen final de rattrapage

En cas d'échec à l'examen, conformément à l'Accord de La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique de la Maintenance Engins Mobiles, « les candidats qui en font la demande dans un délai de 6 mois suivant la date des épreuves, sont inscrits à la session d'examen de l'année suivante et seulement pour les épreuves pour lesquelles le candidat n'a pas obtenu la note minimum, afin de bénéficier d'un examen de rattrapage ».

Dans ce cas, le GIEP-NC assure la convocation du candidat aux sessions de l'examen.

### 3.8 - Déroulement des épreuves

La validation des connaissances comporte systématiquement une épreuve écrite et une épreuve pratique.

- a. L'épreuve écrite évalue les connaissances se rapportant à l'ensemble des modules techniques et des modules connaissances associées mathématiques & sciences physiques, anglais, entreprise et environnement.
- b. L'épreuve pratique évalue les connaissances, les savoir-faire et les aptitudes se rapportant aux modules techniques : Celle-ci se déroule sous le contrôle du jury qui fournira son appréciation sur la qualité des performances réalisées par le stagiaire.

## 4 - DEFINITION DES EPREUVES D'EXAMEN

### 4.1 - EPREUVE ECRITE :

#### 4.1.1 L'épreuve écrite technologies :

- Moteur
- Hydraulique & transmission
- Électricité & Électronique

#### a. Objectifs :

- Évaluer la capacité du candidat à :
- à analyser les fonctionnements et commenter les solutions technologiques
  - utiliser les acquis et les connaissances technologiques

#### b. Moyens :

- Toute documentation technique utile à la résolution du cas (y compris relevés des dysfonctionnements)
- Schémas électriques
- Liste de l'outillage et des équipements disponibles
- Documents d'atelier



### C. Déroulement de l'épreuve écrite technologies :

Durée : Motorisation : 2 heures - Coefficient 2

Hydraulique : 2 heures - Coefficient 2

Électricité & Électronique : 2 heures - Coefficient 2

Surveillance : La surveillance peut être assurée par des personnes autres que les formateurs, néanmoins, les formateurs du domaine traité doivent être, à tout moment, joignables (en cas de problème sur une épreuve).

#### 4.1.2 L'épreuve écrite "étude de cas" :

- Entreprise et environnement
- Mathématiques appliquée
- Anglais technique

##### a. Objectifs :

Évaluer la capacité du candidat à :

- analyser à l'aide de l'outil mathématique et commenter
- utiliser les acquis en anglais et les connaissances scientifiques
- rédiger les documents techniques

##### b. Moyens :

- Toute documentation technique utile à la résolution de l'étude de cas (y compris relevés des dysfonctionnements)
- Schémas électriques
- Liste de l'outillage et des équipements disponibles
- Documents d'atelier

### C. Déroulement de l'épreuve écrite "étude de cas" :

Durée : 3 heures Coefficient 3

Surveillance : La surveillance peut être assurée par des personnes autres que les formateurs, néanmoins, les formateurs du domaine traité doivent être, à tout moment, joignables (en cas de problème sur une épreuve).

Une étude de cas sera remise aux candidats qui disposeront d'une durée de 3 heures.

Les mathématiques/l'anglais technique ne feront pas l'objet de contrôles isolés, mais seront intégrés à l'étude de cas.

Le cas comportera nécessairement des situations qui permettront de valider l'ensemble des objectifs cités.

#### 4.1.3. Critères d'évaluation des épreuves écrites :

- Démonstrations scientifiques et mathématiques
- Méthodologie de l'intervention
- Utilisation des documents techniques

## - 4.2 - EPREUVES PRATIQUES

Compte tenu de la structure du référentiel de formation, **trois séries d'épreuves pratiques** ont été retenues, correspondant aux compétences mises en œuvre dans les champs d'activité différents :

**Épreuve A** – Contrôle / Maintenance sur un système mécanique

**Épreuve B** – Contrôle / Maintenance sur un système hydraulique/électrique

**Épreuve C** – Maintenance / Prévention / Signalement

### ➤ **Epreuve pratique A : 3 h. maximum** - Coefficient 2

#### **a. Objectifs**

Évaluer les candidats sur leurs capacités à :

- Identifier le véhicule
- S'informer de l'origine de dysfonctionnement
- Interpréter une DT
- Effectuer le compte-rendu oral de l'intervention
- Lister les moyens nécessaires à l'intervention (Documentation et équipements de contrôle)
- Établir le contrôle & la maintenance du ou des dysfonctionnements
- Remplacer, au besoin, les éléments défectueux
- Effectuer les réglages et les essais (à l'atelier)

#### **b. Environnement**

- Présentation orale de la situation (jeu de rôle)
- Véhicule nécessitant une intervention de mise au point moteur diesel
- Documents d'atelier (DT, fiches de contrôle)
- Poste de travail équipé/équipement de contrôle
- Toute documentation technique utile

#### **c. Indicateurs**

- Interprétation des documents à disposition
- Méthodologie de diagnostic
- Réglages et essais

#### **d. Moyens**

- Données écrites de la situation problème (descriptif d'un dysfonctionnement)

### ➤ **Epreuve pratique B : 2 h. maximum** - Coefficient 2

Chaque candidat devra traiter 1 situation problème sur un système hydraulique.

#### **a. Objectifs**

Évaluer la capacité du candidat à établir un contrôle & la maintenance, en utilisant les moyens d'information et de contrôle adaptés.

#### **b. Moyens**

- Données écrites de la situation problème (descriptif d'un dysfonctionnement)
- Véhicule
- Poste de travail équipé/équipement de contrôle
- Toute documentation technique utile

➤ **Epreuve pratique C : 2 H. maximum - Coefficient 2**

Chaque candidat devra traiter 1 situation problème sur un système électrique & électronique.

**a. Objectifs**

Évaluer la capacité du candidat à réaliser la maintenance sur un engin et à signaler les interventions préventives à réaliser, en utilisant les moyens d'information et de contrôle adaptés.

**b. Moyens**

- Données écrites de la situation problème (descriptif d'un dysfonctionnement)
- Véhicule
- Poste de travail équipé/équipement de contrôle
- Toute documentation technique utile

L'ordre de passage des candidats est déterminé par un tirage au sort.

Pour chaque épreuve, le candidat tire au sort une fiche « situation-problème ».

Elle précise le matériel sur lequel intervient le candidat et le ou les problèmes à résoudre.

**4.3 Critères d'évaluation des épreuves pratiques :**

Chaque correcteur dispose d'une grille d'évaluation contenant les critères d'évaluation et le barème. Toute observation utile pour la délibération du jury peut être indiquée au bas de cette grille.

L'évaluation s'effectue à partir :

- de l'observation directe des pratiques,
- du compte-rendu oral effectué par le candidat à la fin de chaque épreuve,
- d'un questionnaire succinct relatif à l'intervention réalisée, si nécessaire.

**4.4 Validation des épreuves :**

Chaque épreuve est notée sur 20.

Toute note inférieure à 7/20 dans l'une des épreuves est éliminatoire.

L'évaluation est faite après concertation entre les professionnels et le formateur.

La moyenne résultant des notes obtenues aux épreuves A, B et C constitue la note définitive attribuée au candidat pour la pratique.

**Les candidats qui obtiennent :**

- Une note définitive à l'écrit supérieure ou égale à 07 / 20
- Et une note définitive aux épreuves pratiques supérieure ou égale à 12 / 20


**Seront déclarés admis.**

Des mentions calculées sur la moyenne globale pourront être attribuées :

- **14 < n < 16 bien**
- **16 < n < 18 très bien**
- **18 < n < 20 très bien avec excellence**

**TABLEAU DE SYNTHESE**

Nature des épreuves	Coefficients	Durée
<b>1 - Épreuve écrite :</b>		
Technologie motorisation	2	2 heures
Technologie hydraulique	2	2 heures
Technologie électricité & électronique	2	2 heures
Étude de cas	3	3 heures
<b>2 - Épreuves pratiques :</b>		
<b>Épreuve pratique A</b> - Contrôle / maintenance sur un système mécanique	2	3 heures
<b>Épreuve pratique B</b> - Contrôle / maintenance sur un système hydraulique/électrique	2	2 heures
<b>Épreuve pratique C</b> - Maintenance / Prévention / Signalement	2	2 heures

NG  
 20  
 SB  
 AE YB  


W